

Le Mot du Maire



Pleins feux sur :

| | |
|-----------------------------|---|
| Les finances communales | 2 |
| Abri des petits | 4 |
| Nouvelle employée | 4 |
| Elections 2017 | 4 |
| Entretien des espaces verts | 4 |
| Relevé des compteurs d'eau | 4 |
| Agenda | 4 |
| Gâtinelles | 5 |
| Démarchage abusif | 5 |
| Cartes d'identité | 6 |

Malgré nos souhaits de début d'année, les conflits nationaux et internationaux sont malheureusement loin d'être terminés.

Pas une semaine ne passe, sans entendre les médias nous annoncer une mauvaise nouvelle. Les problèmes persistent, sans jamais laisser entrevoir le bout du tunnel de la paix dans le monde. Bien au contraire, ces événements déstabilisent et sont à l'origine de conflits mondiaux entre les grandes puissances.

De fin avril à fin juin nous allons traverser une période d'élections avec les présidentielles et les législatives. Le résultat de ces scrutins conditionnera bien évidemment l'avenir de notre pays pour les cinq prochaines années. Il est donc primordiale et indispensable de faire valoir ses droits civiques et de s'exprimer en allant voter, car l'abstention peut être une forme de protestation, mais n'a jamais fait avancer ! Les collectivités comme les électeurs, attendent beaucoup du résultat qui sortira des urnes.

Depuis trois ans, le programme engagé par l'état dit "de redressement" ne cesse de nous pénaliser (désengagement de l'état, baisse des dotations...) En cette période budgétaire, il est donc de plus en plus difficile d'équilibrer nos comptes et de prévoir l'avenir.

Par conséquent avec des recettes de fonctionnement en diminution, si nous voulons continuer d'apporter les services à nos administrés, nous devons examiner toutes les pistes d'économie possibles et être attentifs aux éventuels nouveaux dispositifs de financement disponibles pour les investissements.

Pour exemple : l'appel à projet initié par l'ANRU, (Agence Nationale de Rénovation Urbaine). Cette enveloppe financière jumelée à d'autres financements va nous permettre de redonner vie au bâtiment de l'ancien bar, en créant dans un même lieu (appelé : "Campus rural de projets"), un espace partagé dédié aux nouvelles technologies au rez-de-chaussée et le reste de l'immeuble pour de l'habitat réservé aux jeunes adultes.

Comme les années précédentes, les élus de la commune et de la communauté de communes ont fait le choix lors des votes budgétaires de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ce choix politique doit être remarqué car il marque une réelle volonté de ne pas surtaxer nos administrés contrairement à d'autres institutions.

Nous sommes à mi-mandat (2014-2020), nous avons réalisé des projets "prévus" mais aussi "imprévus" pour répondre au mieux à vos besoins et développer notre commune. Nous allons bien évidemment continuer dans cet élan tout en étant très prudents budgétairement et laisser dans trois ans à nos successeurs des comptes sains.

Le printemps est bien installé et la nature reprend vie, alors profitez au maximum de ce spectacle inégalable.

N'oubliez surtout pas d'aller "VOTER"

Le Maire,
Didier GAILLARD





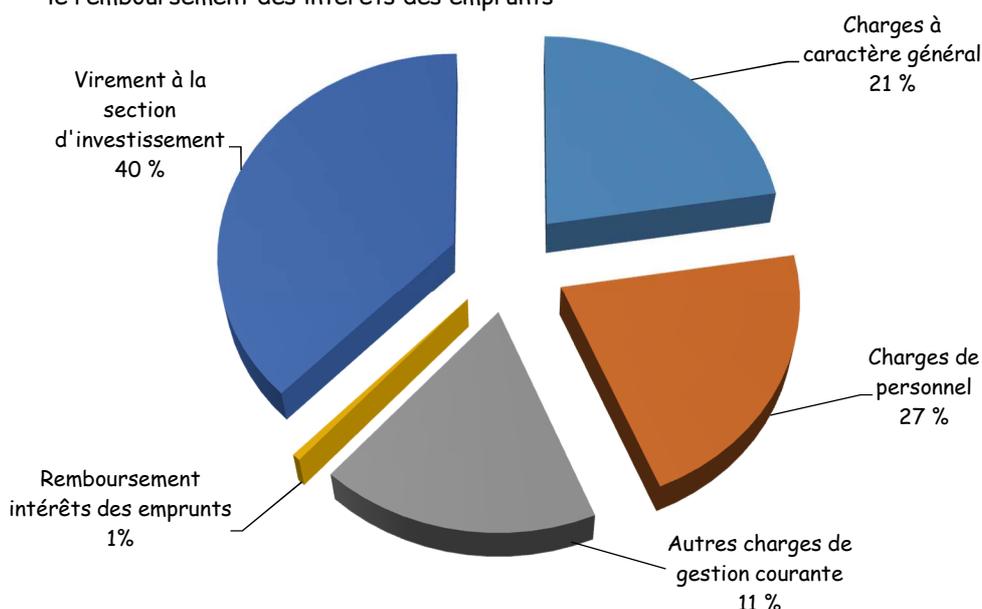
Les finances communales 2017

Le budget principal. Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de 1 156 023,54 € pour la section de fonctionnement et aux sommes de 997 164,66 € pour la section d'investissement.

La répartition est la suivante :

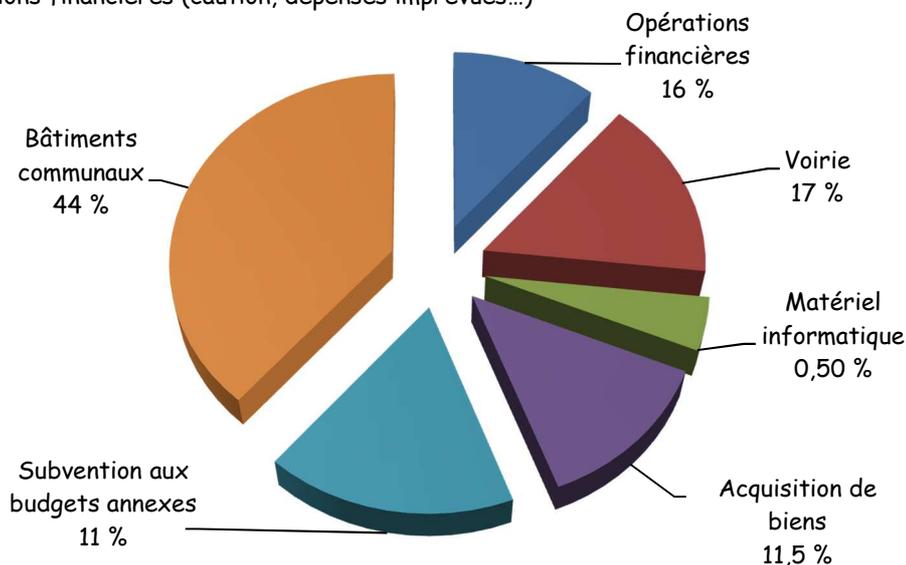
o les dépenses de fonctionnement

- les charges à caractère général (électricité, fournitures de voirie, carburant, assurances...)
- les charges de personnel (4 agents à temps plein, 4 agents à temps partiel, 1 CAE, 1 apprenti)
- les autres charges de gestion courante (indemnités, cotisation service incendie, les subventions...)
- le virement à la section d'investissement (pour permettre les investissements sur le territoire au cours de l'année)
- le remboursement des intérêts des emprunts



o les dépenses d'investissement

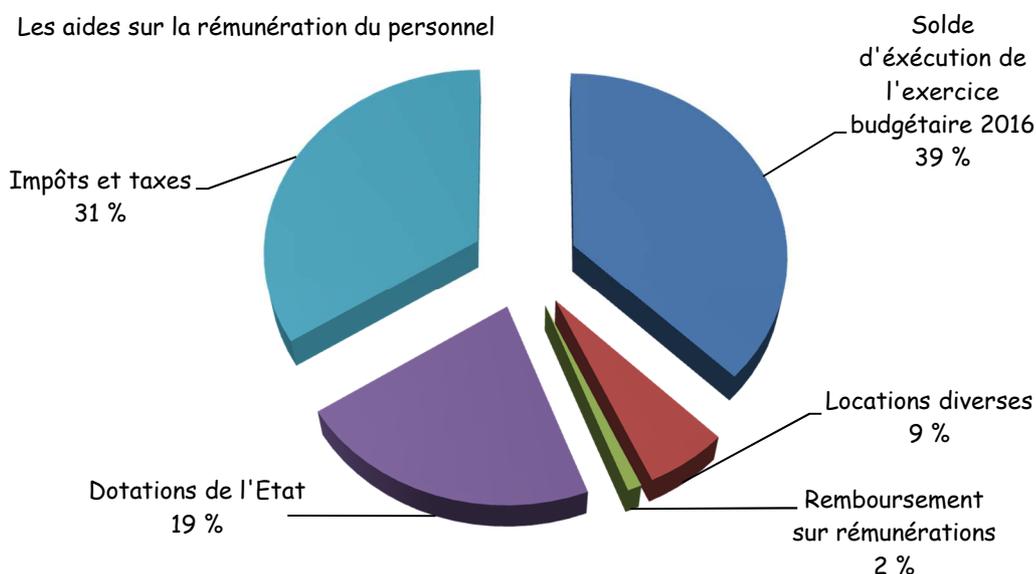
- le remboursement du capital des emprunts
- les travaux dans les bâtiments communaux (salle des sports, église, logements locatifs...)
- les travaux de voirie (sécurité et réhabilitation)
- l'aménagement du Campus Rural de Projets
- les acquisitions de biens
- les subventions pour les budgets annexes
- les opérations financières (caution, dépenses imprévues...)





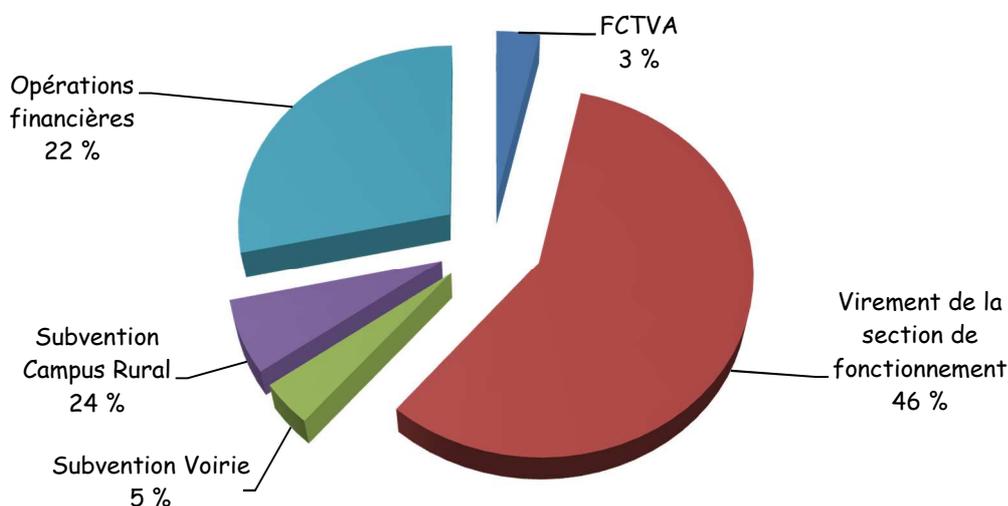
o **Les recettes de fonctionnement**

- Le solde de l'exercice budgétaire précédent
- Les locations diverses (logements, salles...)
- Les impôts et taxes
- Les dotations de l'état
- Les aides sur la rémunération du personnel



o **Les recettes d'investissement**

- Subventions pour la voirie
- Subventions pour le projet de Campus Rural
- FCTVA
- Le virement de la section de fonctionnement
- Les opérations financières (taxe aménagement, cautions...)



Outre le budget principal, la commune de Ménigoute compte cinq autres budgets :

- Le budget « Activités Economiques » qui regroupe le crédit-bail du magasin SPAR, la location de l'immeuble de la boulangerie, la location de l'immeuble de Bar-Tabac, la location de l'immeuble du salon de coiffure, le crédit-bail du matériel de la dentiste. Budget qui valide une somme de 333 963,78 €
- Le budget « Lotissement La Chagnée 2 » sur lequel il reste à ce jour trois parcelles de disponibles (13,50 €/m²)
- Le budget « Village Seniors » pour la gestion des huit pavillons individuels situés Rue des Hirondelles
- Le budget « Station-service » pour le carburant et le lavage sur la route de Parthenay. Budget à hauteur de 585 000 € pour la section de fonctionnement et de 119 077 € pour la section d'investissement.
- Le budget du CCAS

Qu'est-ce que cette cabane, rue de la Rousselière ?

Située sur le parking de la Maison de l'Enfance, nos employés communaux ont mis en place cette grande cabane pour mettre tous nos petits à l'abri.

Les enfants qui doivent prendre le bus pour se rendre de Ménigoute à l'école de Vasles ne subiront plus les caprices de la météo en attendant le bus.

Notamment ceux en provenance de Saint-Germier qui n'utilisent pas le service de garderie.

Il y a même un banc à l'intérieur pour s'asseoir !



Nouvelle employée pour l'accueil/secrétariat



La commune a recruté un nouvel agent depuis début mars en créant un poste d'adjoint administratif afin de diminuer la charge de travail de Claudie pour l'accueil-secrétariat. Vous serez désormais accueilli le mardi et vendredi matin par Madame BONNEAU Sylvie.

**elections
2017**

Elections 2017

A vos actes citoyens !

Venez voter dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie :

- le 7 mai pour le 2nd tour des Présidentielles
- les 11 juin et 18 juin pour les Législatives



Entretien des espaces verts

Avec l'arrivée du Printemps, le soleil est de retour, tout comme les températures plus agréables... L'entretien de nos jardins et espaces verts est donc d'actualité ! N'oublions pas pour autant les quelques règles générales ! Les travaux « sonores » (ex : tondre la pelouse) demandent à être effectués :

- Les jours de la semaine de 8h à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Relevé des compteurs eau potable

Depuis le 1er janvier 2017, l'exploitation du réseau et la distribution de l'eau potable sont exercées par le délégataire SAUR du syndicat des Eaux de la Gâtine. Avec cette nouvelle organisation, pour les abonnés de la commune, le relevé des compteurs AEP sera fait en mai et non en décembre comme auparavant. Nous comptons sur vous pour réserver un bon accueil à la personne chargée de la relève et lui indiquer la position de votre compteur si nécessaire.



SYNDICAT MIXTE
DES EAUX
DE LA GÂTINE

Évènements à venir ...

- 1^{er} Mai : Randonnée pédestre organisée par l'ESFM
- 7 Mai : 2nd tour des élections Présidentielles
- 8 Mai : Cérémonie à 11^h30, départ de la Mairie
- 13 et 14 Mai : Concours de boules en bois de La Boule en bois et Pétanque sur le terrain de l'Aurière
- 25 Mai : Concours de pétanque de La Boule en bois et Pétanque sur le terrain de l'Aurière
- 5 Juin : Concours de pétanque de La Boule en bois et Pétanque sur le terrain de l'Aurière
- 11 Juin : 1^{er} tour des élections Législatives
- 18 Juin : 2nd tour des élections Législatives
- 24 Juin : 20 ans de l'ESFM avec un spectacle
- 1^{er} et 2 Juillet : Concours de boules en bois de La Boule en bois et Pétanque sur le terrain de l'Aurière
- 7 juillet : Animation dans le centre bourg Place des Cloîtres

Je soutiens la Gâtine : Désormais, je paye en Gâtinelles

Le porteur de projet

Gâtin'Emois est une association de gâtinais formant un réseau dynamique basé sur l'entraide, la solidarité et les échanges. L'objet principal de cette association est de défendre et de promouvoir la Gâtine Poitevine. Pour cela, elle bénéficie du soutien de la région, du Pays de Gâtine, de l'ensemble des chambres consulaires, de l'Agence de Développement touristique du département et de l'office de tourisme de Gâtine.



La Gâtinelle, qu'est-ce que c'est?

C'est une monnaie locale qui a vocation à circuler en Gâtine Poitevine en complément de l'euro. Son but est de soutenir et de renforcer l'économie locale.

Pourquoi la Gâtinelle renforce-t-elle l'économie locale ?

- parce qu'elle privilégie les **achats locaux et les circuits courts**. Ainsi une plus grande part des richesses créées en Gâtine Poitevine profitera aux habitants du territoire.
- parce que les euros échangés contre des gâtinelles serviront à **financer des projets locaux**.
- et surtout, parce que le volume de gâtinelles utilisées **augmente la masse monétaire en circulation** en Gâtine, et donc la richesse de notre territoire.

Et moi, qu'est-ce que j'y gagne ?

- Chaque fois que vous échangez 100 € contre des gâtinelles, vous obtenez 105 gâtinelles en contrepartie, et comme la gâtinelle a la même valeur que l'euro, vous avez **gagné 5 % de pouvoir d'achat**.
- Par ailleurs, vous avez le plaisir et la **fierté d'avoir contribué à l'essor de l'économie** de notre territoire, sans que ça ne vous coûte rien !
- Vous pouvez ensuite payer avec vos gâtinelles dans tous **les points de vente** signalés par la vitrophanie « J'accepte les Gâtinelles » (à Ménigoute : le P'tit Boucard et la SARL Gaillard).

Comment fonctionne la Gâtinelle ?

Vous pouvez échanger des euros contre des gâtinelles dans les **bureaux de change** répartis sur le territoire de la Gâtine (à Ménigoute : le P'tit Boucard). Vous devenez adhérent de l'association « la Gâtinelle monnaie locale » pour une cotisation symbolique de 1 €.

Les gâtinelles ne peuvent pas être reconverties en euros. Elles doivent être utilisées au plus tard avant la date limite figurant sur chaque billet (actuellement fin 2018).

En utilisant la Gâtinelle, vous contribuez à l'essor économique de notre Gâtine.

« I te doune, tu me donnes, la Gâtinelle, sans arantèle »

DEMARCHAGE ABUSIF

Orange ou pas orange ?

Des collectivités, des entreprises ou des particuliers ont fait part à Orange des désagréments que leur causent les télécopies commerciales dont ils sont rendus destinataire.

Celles-ci comportent le logo "ORANGE" ou "ORANGE BUSINESS SERVICES" et/ ou une mention précisant que « les informations vous concernant sont traitées par Orange dans le cadre de l'exécution de votre contrat », pouvant laisser croire qu'Orange est d'une manière ou d'une autre à l'origine de ces télécopies.

Néanmoins, Orange confirme que ni Orange, ni Orange Business Services (division d'Orange en charge des offres de services à destination des entreprises), ni aucun de ses partenaires ne sont à l'origine de ces télécopies non-sollicitées.

En effet, Orange ne procède plus à aucun démarchage par télécopie depuis déjà de nombreuses années, et vous êtes par conséquent la cible de campagnes commerciales frauduleuses entreprises par des tiers qui n'ont aucun lien avec Orange.

A toutes fins utiles, si vous êtes victime de ce démarchage, Orange vous indique que, de votre côté, vous pouvez, si vous le souhaitez, adresser une réclamation à la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP) de votre département, en joignant à votre réclamation une copie de ce courrier et des télécopies litigieuses.

Cartes d'identité

NOUVELLES MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

Depuis le 15 mars 2017, seules les Mairies équipées de dispositifs de recueil (sur l'ensemble du territoire et quel que soit votre lieu de résidence) seront habilitées à traiter les demandes et la remise de cartes d'identité.

Mairies habilitées dans le département des Deux-Sèvres :

AIRVAULT, BRESSUIRE, BRIOUX SUR BOUTONNE, CHAMPDENIERS, CHAURAY, COULONGES SUR L'AUTIZE, MAULÉON, MAUZÉ SUR LE MIGNON, MELLE, MONCOUTANT, NIORT, PARTHENAY, SAINT MAIXENT LÉCOLE, SAUZÉ VAUSSAIS, THOUARS.

Attention si votre mairie de résidence n'est pas dans cette liste, elle ne pourra pas prendre votre demande de carte nationale d'identité en compte.

MODE D'EMPLOI

* **Une pré-inscription en ligne** : cela permet d'accélérer le dossier

Service-public.fr → Accueil des particuliers → Papiers-Citoyenneté → Carte nationale d'identité → Services en ligne et formulaires → **Pré demande de carte d'identité**

Pour utiliser ce tél-service, il faut créer votre compte puis saisir les informations dans « Pré-demande CNI » en ligne (Rubrique Mon compte → Effectuer une nouvelle pré demande).

* **Conserver le numéro de votre Pré-demande** :

Il est indispensable à la mairie qui va vous recevoir pour établir votre dossier.

* **Prendre rendez-vous avec le service Etat Civil d'une Mairie habilitée** :

Pour la mairie de **PARTHENAY** : 05 49 94 03 77 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

ou par mail : accueil-mairie@cc-parthenay-gatine.fr

Pour la mairie de **SAINTE MAIXENT L'ÉCOLE** : 05 49 76 13 77 ou au 05 49 76 47 61. La station de recueil sera ouverte les lundis/mardis/jeudis/vendredis matin de 8h00 à 12h00 & les mercredis de 13h30 à 16h30. Pendant les vacances scolaires la station sera ouverte les mardis et jeudis matin de 8h00 à 12h00.

* **Se rendre dans une mairie de la liste pour finaliser la demande avec les pièces justificatives** :

La Mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes.

**DÈS MAINTENANT
DANS MON DÉPARTEMENT**

la carte d'identité à portée de clic !



• Je peux faire ma pré-demande en ligne
• Je gagne du temps
• Je m'adresse à l'une des mairies à ma disposition*
• Mon titre est plus sûr

**MES DÉMARCHES
à portée de clic !**

* Liste des mairies équipées du nouveau dispositif disponible sur le site de ma préfecture.

**L'État simplifie mes démarches
dans mon département !**

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://pre-demande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
BREVET DE CONDUITE
PERMIS DE CONDUIRE
**MES DÉMARCHES
à portée de clic !**



Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr